



Rapport d'orientations budgétaires 2025

Conseil Municipal du 03 Février 2025

La Loi prévoit qu'un Débat d'Orientation Budgétaire doit se tenir dans les communes de plus de 3500 habitants, dans un délai de 10 semaines maximum avant le vote du budget.
Le présent rapport d'orientations budgétaires permet d'alimenter ce débat.

I – Le contexte économique général

II – L'analyse financière rétrospective de la Ville de La Tronche

III– Les perspectives budgétaires de la Ville de La Tronche

IV– La dette

V – Conclusion

I – Le contexte général

Contexte national

L'année 2024 marquera la cinquième République par sa crise politique inédite survenant sur fond de crise sociale et de forte inflation.

L'annonce de la dissolution de l'Assemblée nationale après les élections européennes de juin ouvrant la voie à de nouvelles élections législatives n'a pas permis la restauration d'une majorité absolue à l'Assemblée et a précipité la France dans une crise qualifiée d'institutionnelle.

Le gouvernement Barnier installé en septembre a finalement été censuré en quelques mois sur la question du budget. Le gouvernement Bayrou, nommé avant Noël, aura la charge de la rédaction d'un projet de budget dès le début de l'année 2025.

Les projections macroéconomiques actuelles sont ainsi réalisées dans un contexte national et international d'incertitudes fortes.

D'après la dernière enquête de conjoncture de la Banque de France établie à début décembre, l'activité serait stable au quatrième trimestre, sous l'effet d'un contrecoup négatif des Jeux olympiques et paralympiques sur l'activité, après leur impact positif sur la croissance au troisième trimestre 2024. La croissance atteindrait ainsi 1,1 % sur l'ensemble de l'année. Elle serait surtout tirée par le commerce extérieur.

La prévision de croissance pour 2025 s'établirait entre 1,1 % (Gouvernement, Consensus Forecast) et 1,5 % (Fonds monétaire international). La réalité dépendra de l'impact des tensions géopolitiques (Ukraine, Proche Orient et Moyen Orient notamment) de la décélération de l'inflation même si elle a été confirmée avec la baisse constatée en septembre, des taux d'intérêt court et long terme et de l'évolution des marges de manœuvre budgétaires des Etats.

En 2024, l'inflation totale a reculé sensiblement et s'inscrirait durablement en dessous de 2 % dès 2025.

Dans un contexte de croissance faible, le dérapage du déficit public en 2024 (6,1% du PIB) s'accroîtrait en 2025 (près de 7% du PIB).

Aussi, dans son projet de loi de finances initial déposé en octobre 2024, le Gouvernement, pour ramener le déficit dans une trajectoire de réduction, plus satisfaisante au regard de la commission européenne (qui a lancé une procédure pour déficit excessif) soit à 5% du PIB en 2025 et en dessous des 3 % en 2029, avait annoncé des mesures fortes de redressement des comptes publics.

L'effort attendu de 60 milliards d'euros, partagé entre l'Etat, ses opérateurs, les collectivités territoriales et les administrations de sécurité sociale mais également les entreprises et les ménages devait se traduire par une réduction des dépenses (41 milliards d'économie) et une hausse des recettes (19 milliards de recettes nouvelles).

Une ponction de 5 milliards d'euros devait concerner les collectivités territoriales dont les principales mesures portaient sur :

- La création d'un nouveau fond de précaution : prélèvement de 3 milliards sur environ 420 collectivités contributrices,
- La baisse du FCTVA : diminution du taux de compensation et inéligibilité des dépenses de fonctionnement,
- La stabilité de la DGF en euros constants au niveau global,
- Une évolution des variables d'ajustement : forte réduction de la Dotation de Compensation de la réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP) et du Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle (FDPTP),
- Suppression de « l'amortisseur électricité »,
- La baisse du fonds vert d'1,5 milliards d'euros.

Fortement rejeté par les associations d'élus et acteurs locaux, ce texte faisait l'objet de nombreux amendements durant les discussions devant les deux chambres.

Toutefois, ces débats ont été suspendus car le premier ministre Michel Barnier a engagé la responsabilité de son gouvernement en utilisant l'article 49.3 de la Constitution pour le vote du projet de loi de financement de la sécurité sociale, conduisant à sa censure début décembre.

Après le rejet du projet de loi de financement de la Sécurité sociale par les députés et en l'absence de possibilité d'aboutir à la promulgation d'un projet de loi de finances pour 2025 avant le 31 décembre 2024, un texte d'urgence, une loi spéciale, a été adoptée le 18 décembre pour assurer la continuité de la vie nationale et ainsi éviter une paralysie budgétaire et le blocage des administrations françaises dès les premiers jours de 2025.

Cette loi garantit notamment aux collectivités le versement de leur dotation de fonctionnement et des impôts par douzième.

Ces mesures d'urgence resteront en vigueur jusqu'au bouclage définitif du budget dont l'adoption est attendue mi-février selon les annonces du nouveau premier ministre François Bayrou. Ce dernier a également indiqué vouloir reprendre la version du projet de loi de finances pour 2025 intégrant les amendements approuvés par les parlementaires lors des premiers débats. L'effort demandé aux collectivités territoriales en 2025 serait ainsi moins important que le projet d'origine du gouvernement Barnier puisque de nombreuses mesures plus favorables avaient été adoptées (projet remodelé de fonds de précaution sans prélèvement de ressources élargi à plus de contributeurs, augmentation du montant de la DGF, suppression de la mesure amputant le FCTVA notamment).

Contexte métropolitain

La métropole Grenoble-Alpes a retardé le vote de ses budgets au printemps 2025, compte tenu des incertitudes du Projet de loi de finances national. Les premières indications avaient annoncé une baisse de dotation de fonctionnement à Grenoble-Alpes métropole comprise entre 10 et 20 millions d'euros, ce qui est considérable, compte tenu des dépenses contraintes de la métropole que sont les reversements aux communes, au SMMAG et au SDIS.

Par ailleurs, le pouvoir de taux de la métropole a considérablement baissé, avec une fiscalité des entreprises qui est plus favorable aux entreprises, mais une compensation est faite par des reversements de TVA de l'État qui sont annoncés à la baisse. Le changement de gouvernement a retardé le vote du budget, mais l'incertitude demeure.

La ville de La Tronche a pu bénéficier encore en 2024 d'importants travaux d'aménagements de voirie réalisés par la métropole, qui se poursuivront en 2025, en particulier quai Charpenay. Des travaux métropolitains de moindre importance se feront en 2025 dans le cadre du plan Canopée d'une part, et en dépenses de proximité Grande rue, en cofinancement municipal par fonds de concours.

II – L’analyse financière rétrospective de la Ville de La Tronche

Les tableaux suivants présentent les résultats des comptes administratifs et retracent l’évolution des finances de la ville depuis 2019 (année de référence avant Covid).

L’exercice 2024 n’étant pas clos à l’heure de la rédaction du présent rapport, un travail de projection du réalisé 2024 est présenté dans le document. L’analyse du compte administratif viendra préciser ou nuancer ces estimations.

Section de fonctionnement :

FONCTIONNEMENT	2019	2020	2021	2022	2023	Proj 2024
Dépenses	7 930	8 155	8 438	9 030	9 123	9 381
Recettes	8 978	9 006	8 722	9 281	10 445	10 543
Résultat de l'exercice	1 048	850	284	251	1 322	1 162
Résultat N-1	608	675	825	1 110	411	
Résultat de clôture	1 655	1 525	1 109	1 361	1 733	1 162

Si les résultats de la section de fonctionnement diminuaient depuis 2019 sous l’effet d’une forte croissance des dépenses non compensée par une augmentation équivalente des recettes, l’effet conjugué de l’action sur le levier fiscal, de la forte revalorisation des bases fiscales, de l’encaissement de produits exceptionnels et d’une maîtrise des dépenses de fonctionnement courant permet de redresser le résultat dès 2023.

En 2024, les recettes marquent une nette décélération contrairement aux dépenses qui poursuivent leur augmentation. Aussi, le résultat décroît à nouveau.

Concernant les recettes dont la principale composante est la fiscalité, la faible augmentation en 2024 est expliquée principalement par :

- une revalorisation des bases fiscales moins importante en 2024 (3,9% contre 7,1% en 2023)
- une chute importante des droits de mutation ; la hausse des prix de l’immobilier et le niveau relativement élevé des taux d’intérêt continuant de peser sur les transactions immobilières.
- une recette en nette diminution concernant la taxe Déchet

Par ailleurs, l’exercice 2023 présentait un caractère exceptionnel du fait de l’augmentation des taux et de l’encaissement de produits fiscaux exceptionnels liés aux erreurs déclaratives de la campagne nationale Gérer Mon Bien immobilier (GMBI).

D’autres produits sont en augmentation et notamment les participations aux charges d’état civil dont le calcul est basé sur les réalisations de crédits (dépenses/recettes) de l’année N-1 avec une forte augmentation des remplacements de personnel en 2023.

Par ailleurs, la collectivité a encaissé en 2024 un produit exceptionnel lié à la mise en œuvre du bouclier tarifaire sur l’éclairage public.

Concernant les dépenses, les collectivités locales sont toujours impactées par la crise inflationniste du fait de la structure de leurs dépenses.

Elles sont également soumises aux mesures gouvernementales principalement salariales : année pleine de la revalorisation du point d’indice de juillet 2023, attribution de 5 points d’indice supplémentaires, hausse du SMIC, hausse du taux forfaitaire de remboursement du transport collectif (75% contre 50% précédemment).

Soulignons toutefois que la collectivité a rencontré des difficultés de recrutement dans certains secteurs (animation et périscolaire, ASVP) en 2024. En outre, l’enveloppe de remplacement habituellement prévue a été faiblement consommée. Il est ainsi constaté une faible augmentation de la masse salariale entre les deux exercices.

La provision concernant un contentieux indemnitaire en matière d’urbanisme a été mise en jeu, la collectivité ayant fait l’objet d’une condamnation pour un montant de 73k€.

Section d'investissement :

INVESTISSEMENT	2019	2020	2021	2022	2023	Proj 2024
Dépenses	1 542	1 500	2 117	1 464	2 502	2 592
Recettes	2 024	2 094	1 419	1 291	3 834	2 972
Résultat de l'exercice	482	594	-698	-173	1 332	380
Résultat N-1	81	563	1 156	458	285	1 617
Résultat de clôture	563	1 157	458	285	1 617	1 997
RAR	603	909	424	794	1 112	1 900

Les dépenses et les recettes de la section d'investissement repartent à la hausse à compter de 2023 compte tenu des projets d'envergure lancés par la commune et des financements et participations afférents.

En 2024, plusieurs opérations ont abouti dont les principales sont :

- Travaux de réhabilitation de la salle polyvalente de la Pallud en restaurant scolaire,
- Travaux de désimperméabilisation de l'école Coteau,
- Skatepark issu du budget participatif,
- Renouvellement du gazon synthétique du citystade.

D'autres se sont poursuivies :

- Construction de la nouvelle école : poursuite de la maîtrise d'œuvre avec établissement de l'avant-projet définitif et finalisation des études de projet, préparation de la consultation du marché de travaux qui sera lancée en 2025,
- Mise en œuvre de la charte lumière,
- Renouvellement de la flotte automobile dans le cadre de la ZFE (minibus et Piaggio),
- Participation de la ville à la SAGES dans le cadre du projet Cadran Solaire,
- Participation à des fonds de concours de la métropole pour des aménagements de voirie.

De nouveaux projets ont été lancés :

- Protection contre les chutes de bloc : étude de maîtrise d'œuvre et études techniques,
- Travaux réseaux de chauffage urbain et d'assainissement secteur Pallud,
- Changement des serveurs informatiques,
- Rénovation énergétique du bâtiment Pallud : étude de maîtrise d'œuvre, travaux de désamiantage,
- Mission de maîtrise d'œuvre pour la mise en accessibilité de l'hôtel de ville,
- Mission de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation des locaux de la Rotonde.

Les comptes intermédiaires de gestion font partie des indicateurs qui permettent de quantifier les marges de manœuvre de la commune pour continuer à investir.

L'épargne est calculée à partir des dépenses et recettes réelles alors que le résultat provient des dépenses et recettes réelles mais également d'ordre. En outre, les recettes exceptionnelles (produits de cession) ne sont pas intégrées dans le calcul de l'épargne.

K€	2019	2020	2021	2022	2023	Proj 2024
Produits de fonctionnement courant	8 913	8 650	8 675	9 255	10 326	10 431
Charges de fonctionnement courant	7 119	7 228	7 616	8 429	8 347	8 599
Excédent Brut Courant	1 794	1 422	1 059	826	1 979	1 832
Produits exceptionnels et financiers hors cessions	49	32	22	25	19	109
Charges exceptionnelles et financières hors intérêts	125	3	208	18	7	3
Solde exceptionnel	-77	30	-186	7	12	106
Epargne de gestion	1 717	1 452	873	833	1 991	1 938
Intérêts de la dette	103	90	78,5	67	120	126
Epargne brute	1 614	1 362	795	766	1 871	1 812
Capital de la dette	416	421	398	393	478	523
Epargne nette	1 198	941	397	373	1 393	1 289
Epargne brute / Produits de fonctionnement courant	18%	16%	9%	8%	18%	17%

Au regard des projections réalisées, serait dégagée en 2024,

- une épargne de gestion, hors cessions, de 1 938 k€,
- une épargne brute, hors cessions, de 1 812 k€
- une épargne nette, hors cessions de 1 289 k€.

La faible augmentation des recettes de fonctionnement et la dynamique plus forte d'augmentation des dépenses de fonctionnement contribueraient mécaniquement à dégrader l'épargne nette, avec un remboursement du capital de la dette plus important en 2024 compte tenu de la levée d'un emprunt en 2023.

Toutefois, l'épargne nette ainsi que le taux d'épargne brute (part des recettes de fonctionnement non absorbées par les dépenses récurrentes de fonctionnement) demeureraient en fin d'année 2024 à des niveaux satisfaisants qui vont lui permettre de faire face à des évolutions importantes.

III– Les perspectives budgétaires de la Ville de La Tronche

Perspectives générales à moyen terme

La situation inédite dans laquelle se trouvent les institutions françaises rend difficile les projections financières pour les collectivités territoriales.

Si le nouveau projet de loi de finances qui sera présenté au début de l'année 2025 devrait être plus favorable aux collectivités que la proposition initiale du gouvernement Barnier, il n'en demeure pas moins qu'une contribution des collectivités au redressement des comptes publics et attendue et pèsera sur les budgets locaux.

A ce stade de la préparation budgétaire, compte tenu du contexte incertain, certaines dispositions du premier projet de loi de finances sont intégrées par mesure de prudence dans le projet de budget primitif.

Dépenses en augmentation, recettes en diminution doivent ainsi guider la prospective financière de la collectivité, notamment dans la mise en œuvre de son plan pluriannuel d'investissement qui se veut ambitieux compte tenu de la réalisation de deux projets importants (une école maternelle et la mise en œuvre des mesures de protection contre les chutes de bloc) pour maintenir une situation financière saine et des ratios satisfaisants.

La section de fonctionnement :

Si les dépenses de fonctionnement courant ont fait l'objet de rationalisation et d'optimisation par la mise en œuvre de mutualisations ou la recherche de financement, elles demeurent néanmoins impactées par l'inflation, les décisions étatiques ou la réalisation de nouveaux investissements.

La collectivité va poursuivre son effort de limitation des dépenses de fonctionnement, notamment sur les dépenses énergétiques dans le cadre du plan de sobriété énergétique :

- consignes de chauffe et d'usage des climatiseurs,
- mise en œuvre via une gestion centralisée d'une adaptation des consignes de chauffe aux usages,
- mobilisation des acteurs associatifs : via le Conseil local de la vie associative (CLVA), atelier avec l'ALec, affichage dans tous les locaux,
- bascule en chauffage urbain sur le secteur Brise des neiges,
- remplacement progressif par du Led de tous les éclairages (éclairage public et intra bâtiments),
- extinction nocturne éclairage public,
- flotte automobile respectant les obligations ZFE.

Les charges de personnel représentant près de 60% du budget de la commune, leur maîtrise est fondamentale. Or, si l'évolution de la masse salariale est nécessairement liée à des mesures internes (évolutions des effectifs, politiques ressources humaines et politiques publiques), elle est également contrainte par des facteurs exogènes (Glissement Vieillesse Technicité, mesures catégorielles, contexte économique, etc).

En 2025, les charges de personnel seraient en augmentation du fait d'une augmentation du taux de cotisation à la Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales (CNRACL) annoncé par le gouvernement ; le rejet du projet de loi de financement de la sécurité sociale par les députés n'impliquant pas l'abandon de cette disposition puisque celle-ci est une mesure réglementaire et non législative. Il était prévu une hausse de 12 points des cotisations employeurs, étalée sur quatre ans, soit 3 % d'augmentation par an. Cette cotisation, actuellement de 31,65 % passerait donc à 34,65 % en 2025, 37,65 % en 2026, 40,65 % en 2027 et 43,65 % en 2028.

En outre, une augmentation des cotisations de la part patronale URSAFF maladie de 1% a été entérinée.

Ces dépenses seraient également soumises à une augmentation du SMIC et un Glissement Vieillesse Technicité de l'ordre de 1,4%.

L'obligation réglementaire de réviser le régime indemnitaire des agents après avoir fait l'objet d'un travail dans le cadre du dialogue social durant l'année 2024 conduira à proposer une augmentation du régime indemnitaire de chaque agent de la collectivité dès le premier conseil municipal de l'année 2025, dans l'enveloppe budgétaire allouée en 2024, soit 75 k€.

Les dépenses de personnel devraient augmenter au total de 3,5% en 2025.

Le budget du CCAS étant soumis aux mêmes contraintes que celles de la commune concernant les dépenses de fonctionnement courant et les dépenses de personnel, une augmentation est attendue de BP à BP. Toutefois, les résultats des années précédentes cumulés, repris en section de fonctionnement pourraient conduire à réduire la subvention versée par la commune ; le résultat 2024 étant plus important compte tenu de difficultés de recrutement importante pour la petite enfance.

Concernant les recettes et notamment les recettes fiscales, la Ville n'augmentera pas ses taux d'imposition en 2025. La revalorisation des bases fiscales attendue serait de 1,7%.

La collectivité continuera d'ajuster les tarifs des services en corrélation avec le coût du service et l'inflation, pour que les contributeurs à l'impôt local ne soient pas les seuls financeurs du service.

Les contributions des plus grandes communes de l'agglomération grenobloise au titre des charges d'état civil assumées par la commune seront plus faibles en 2025 ; les charges de personnel 2024 ayant été moins importantes (moins d'absence maladie).

Une baisse des dotations diverses est attendue, notamment par l'effet du mécanisme de péréquation. Une poursuite de la baisse des droits de mutation est attendue.

Le tableau suivant présente l'évolution des budgets primitifs de la section de fonctionnement en intégrant une projection du budget 2025.

Dépenses en K€ BP à BP	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Charges à caractère général	1985	2082	2269	2622	2581	2688	2487
Charges de personnel	4210	4336	4501	4851	5243	5465	5690
Charges de gestion courante	1139	1140	1182	1277	1237	1228	1225
Total des charges réelles de fonctionnement courant strictes	7334	7558	7952	8750	9061	9381	9402
Atténuation de produits	202	217	142	209	206	156	121
Total charges réelles de fonctionnement courant	7536	7775	8094	8959	9267	9537	9523
Charges financières hors intérêts et charges exceptionnelles	139	18	32	34	23	11	11
Total des charges réelles de fonctionnement hors intérêts	7675	7793	8126	8993	9290	9548	9534
Intérêts de la dette	106	92	79	68	116	129	109
Provisions pour risques			180	0	0	0	0
Dépenses imprévues	95	97	153	50	4	0	0
Total charges réelles de fonctionnement	7876	7982	8538	9111	9410	9677	9643
Dotation aux amortissements	567	514	515	515	549	700	700
Virement à la section d'investissement	685	705	400	502	500	279	50
Total des dépenses d'ordre	1252	1219	915	1017	1049	979	780
Total général des dépenses de fonctionnement	9128	9201	9453	10128	10459	10656	10393

Recettes en K€ - BP	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Produits des services	908	924	850	868	917	940	952
Produits des impôts	6 475	6 593	6 824	6 286	7 134	7 565	7 658
Dotations et participations	975	879	843	1 739	1 664	1 851	1 676
Produits de gestion	64	73	60	47	67	75	64
Total des produits réels de fonct. Courant stricts	8 423	8 469	8 577	8 940	9 782	10 431	10 350
Atténuation de charges	92	50	50	55	80	42	40
Total des produits réels de fonct. Courant	8 514	8 519	8 627	8 995	9 862	10 473	10 390
Produits financiers et exceptionnels	5	7		5	5		
Reprise de provisions				180	180	180	
Total des produits réels de fonct.	8 519	8 526	8 627	9 180	10 047	10 653	10 390
Opérations d'ordre	0					3	3
Report à nouveau - résultats antérieurs	608	675	825	1 110	411		
Total général des recettes de fonctionnement	9 127	9 201	9 452	10 290	10 458	10 656	10 393

La section d'investissement

La ville va poursuivre en 2025, les deux opérations structurantes et conjoncturelles du mandat :

- la création d'une nouvelle école Brise des Neiges avec le démarrage du chantier (les dépenses engagées depuis 2022 s'élèvent à 445k€, hors restaurant scolaire Pallud),
- les mesures de protection contre les chutes de bloc.

Les opérations lancées en 2024 et non finalisées vont se poursuivre, les restes à réaliser de 2024 étant estimés à 1 900 k€ (dont 1,1 millions concernant les mesures de protection contre les chutes de blocs).

En outre, plusieurs projets sont identifiés pour l'année à venir :

- Réfection de la toiture du gymnase,
- Travaux de réhabilitation du bâtiment Pallud,
- Installations de panneaux photovoltaïques sur la piscine et le stade,
- Poursuite du plan lumière,
- Aménagement de locaux dans le bâtiment de la rotonde pour le service de police municipale
- Développement du parc de stationnement payant sur la zone Grande tronche
- Achat d'un véhicule tractopelle pour les services techniques et d'équipements spécifiques pour le nouveau centre technique municipal (CTM),
- 1^{er} versement à ACTIS dans le cadre du projet cadran solaire.

S'agissant des recettes, les incertitudes concernant le projet de loi de finances pèsent également sur la section d'investissement, notamment avec les mesures éventuelles de réduction du taux applicable dans le cadre des reversements au titre du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée mais également sur les enveloppes affectées aux dotations d'investissement.

Enfin, l'impact des mesures à venir sur le budget de nos financeurs et les répercussions appliquées ensuite ou non aux subventions accordées aux collectivités ne sont pas mesurables.

Le plan pluriannuel d'investissement de la ville est le suivant :

PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT - € TTC	2025	2026	2027	2028	2029	Total 2025 à 2029
DEPENSES D'EQUIPEMENT HORS RAR						
Investissement récurrent	880*	900	900	900	900	3 600
Action climat	190	300	300	300	300	1 390
Réhabilitation Bâtiment Pallud (dont ligne Action climat 2025)	660*					0
Grande Tronche		100	200			300
Grande Rue et route de Chartreuse et Bd chantourne	290	150				440
Accessibilité Hôtel de ville	100*					0
Aménagement locaux Rotonde	250*					0
Aide à Actis Cadran solaire	100	100	100	100	100	500
Protection contre les chutes de bloc	0*	1 000	1 500	1 500	1 000	5 000
Construction nouvelle école	750*	2 500	600			3 100
Divers projets			1 000	1 000	1 000	3 000
Total	3 220	5 050	4 600	3 800	3 300	19 970
SUBVENTIONS						
Action climat	30	60	60	60	60	270
Accessibilité Hôtel de ville et autres		15				15
Protection contre les chutes de bloc	750	500	750	750		2 750
Projet nouvelle école	290	150	100			540
Réhabilitation bâtiment Pallud	121					
Total	1 191	725	910	810	60	3 575
FCTVA						
Calculé sur les dépenses d'équipement réalisées en N-2	267	253	423	663	604	499

* Des RAR 2024 seront reportés sur ces lignes pour un montant total de 1,9 millions d'euros

Pour 2025, la reprise des résultats et des reports ainsi que l'exécution du budget et la réalisation des dépenses d'équipement permettront d'affiner le besoin d'emprunt le cas échéant et de préciser l'enveloppe à souscrire de manière effective le cas échéant, en fonction de la mobilisation du fonds de roulement également.

V– La dette

Le tableau suivant détaille l'évolution de l'annuité de la dette, compte tenu de l'emprunt réalisé en 2023. A compter de 2026, l'annuité de dette baisse fortement compte tenu de l'arrivée à échéance des emprunts les plus anciens.

Exercice	Annuité	Intérêts	Capital
2025	639 171 €	110 138 €	529 033 €
2026	458 140 €	91 619 €	366 521 €
2027	389 610 €	79 739 €	309 871 €
2028	317 617 €	70 671 €	246 946 €
2029	299 602 €	63 684 €	235 918 €
2030	261 644 €	56 902 €	204 742 €
2031	187 077 €	51 058 €	136 019 €
2032	170 925 €	46 466 €	124 459 €
2033	167 220 €	41 945 €	125 275 €
2034	163 515 €	37 401 €	126 114 €
2035	159 810 €	32 835 €	126 975 €
2036	156 105 €	28 244 €	127 861 €
2037	152 400 €	23 629 €	128 771 €
2038	113 988 €	18 988 €	95 000 €
2039	110 283 €	15 283 €	95 000 €
2040	106 578 €	11 578 €	95 000 €
2041	102 873 €	7 873 €	95 000 €
2042	99 168 €	4 168 €	95 000 €
2043	48 195 €	695 €	47 500 €

Au 31 décembre 2024 :

- La commune détiendra 9 contrats de prêts souscrits auprès de cinq établissements prêteurs.
- Le capital restant dû s'élèvera à 3 311 k€.
- La structure de la dette sera constituée à 95 % de contrats à taux fixe, classés 1A sur la charte Gissler.

VI – Conclusion

Au vu des résultats prévisionnels et ratios 2024, la situation budgétaire de la commune demeure saine en fin d'exercice.

La commune souhaite maintenir ses services publics, déployer son plan pluriannuel d'investissement dont le niveau est assez élevé conjoncturellement dans les prochaines années compte tenu de l'avancée de deux chantiers d'envergure : la création d'une nouvelle école et les travaux de protection contre les chutes de bloc.

Toutefois, la situation des finances publiques nationales, le contexte politique français instable, les annonces de participation des collectivités au redressement des comptes publics, les décisions nationales impactant la masse salariale locale viendront nécessairement obérer le dynamisme relancé récemment de l'épargne nette de la collectivité pour les années à venir.